

Sciences Po : le scandale de la discrimination positive à la Descoings

La Cour Suprême des Etats Unis met fin à la « discrimination positive » dans les universités. Que va faire la France ?

Le « progressisme » de gauche français, adore critiquer les Etats Unis, pour ce qu'ils ont de meilleur (la liberté individuelle, la gloire à la libre entreprise, l'encouragement à prendre des risques, à être créatif, à se créer sa propre chance...), mais adore également récupérer des pratiques, qui ont pu avoir du sens la bas, mais qui n'en ont aucun en France.

La plus évidente déviance consiste dans la reprise et l'extension en France de « la discrimination positive ». Ce concept est né dans les années 60 en faveur des noirs afin de faciliter leur accès à l'université et dans les emplois bien rémunérés.

Il est exact que l'histoire des noirs aux Etats Unis est indissociable de l'esclavage, et de la discrimination à leur rencontre, et qu'à un moment, pour accélérer la sortie de cet état il fallait probablement des mesures légales obligatoires voire coercitives.

50 ans après, alors qu'un noir occupe pour son deuxième mandat la Maison blanche, c'est le signe que tout est permis pour les noirs comme pour les blancs, et que de facto, une égalité existe.

Il convient d'ailleurs de rappeler que Barack Hussein Obama a été élu avec une grande partie de votes blancs, ce qui prouve que rien n'empêche des blancs de voter pour un noir si ils pensent qu'il est le mieux à même de représenter leurs

intérêts, et c'est très bien comme ça.

Par contre 90% des noirs ont voté pour Barack Obama, sur le seul critère de sa couleur de peau.

Comme disait Coluche, le racisme est probablement la chose la mieux partagée au monde, et si il y a du racisme anti noir chez les blancs, il y a également à n'en pas douter du racisme anti blanc chez les noirs, mais dans aucun cas, il ne faut en faire une généralité. Cela perdurera probablement tant que le monde sera monde.

Dés lors, des personnes aux Etats Unis ont légitimement commencé à s'interroger sur la pertinence de cette mesure inégalitaire, et ont commencé à se plaindre d'être à présent eux même discriminés, par rapport à d'autres groupes qui auraient des privilèges sur le seul critère de leur couleur de peau, ou de leurs origines même si leurs compétences, ou leurs mérites étaient moindres.

C'est pourquoi, après d'âpres batailles en justice, la Cour suprême des Etats Unis a autorisé la fin des quotas dans les universités du Michigan.

Cela prouve deux choses :

1) qu'une mesure qui peut être justifiée à une époque ne l'est plus à une autre, et qu'il n'y a pas « d'avantage acquis » à la française.

2) que la démocratie américaine est encore suffisamment libre et dynamique pour se réformer et faire marche arrière quand une mesure a fait son temps et qu'elle devient plus nocive que productive.

C'est d'ailleurs la même chose en matière économique, lorsque les tribunaux obligent la déconstruction de conglomérats devenus trop puissants, comme ce fût le cas notamment à un moment avec les télécoms.

En France, depuis la révolution française, le principe a toujours été celui de l'égalité républicaine.

Liberté, Égalité, Fraternité est la devise de la République française. L'égalité figure dans la Constitution française (article 2). Elle s'appuie en partie sur la Déclaration des droits de l'homme et du Citoyen de 1789, qui est l'un des trois éléments du bloc de constitutionnalité sur lequel s'appuie la Constitution française.

A ma connaissance, si la France a bien participé au commerce négrier, il n'y a pas eu d'esclavage des noirs, ni de personne d'autre en métropole après la révolution, celui-ci étant réservé aux Antilles françaises de la Guadeloupe et de la Martinique. Il a été aboli dès le 27 avril 1848 par le Gouvernement provisoire de la deuxième République sous l'impulsion de Victor Schoelcher.

Par conséquent, c'est une question qui s'est réglée bien avant l'arrivée de « la diversité ».

De même, il est totalement faux et insultant, d'assimiler l'arrivée de tous les immigrants en France, à celui des esclaves africains aux Etats Unis.

En effet, même si les conditions d'immigration ont pu être difficiles (mais n'est ce pas le propre de l'immigration ?), les immigrants arrivant en France, sont venus chercher du travail, qu'ils ont souvent trouvé. Ils ont bénéficié de tous les avantages de la France, que ce soit l'accès à la culture, à l'éducation, à la santé, au logement, aux congés payés etc. Ça n'a rien à voir avec l'esclavage.

Par conséquent, j'avais trouvé totalement révoltant le fait que Science Po Paris pratique depuis 2001 la discrimination positive qui est l'envers de la méritocratie, puisqu'elle vient récompenser davantage l'origine sociale ou ethnique que le mérite personnel, alors de surcroît que cette mesure ne visait en aucun cas des personnes fraîchement immigrées,

déracinées, ou qui auraient fait l'objet d'une quelconque mesure de discrimination par rapport aux avantages cités plus haut.

Sciences Po Paris était à l'époque présidée par Richard Descoings, qui y a, en réalité, introduit le politiquement correct à doses intensives en supprimant également l'épreuve de culture générale, autre signe de nivellement par le bas.

Après sa mort à New York en avril 2012, un rapport de la Cour des comptes avait épinglé sa gestion désastreuse de Sciences po, en relevant une gabegie financière, l'absence de contrôle de l'Etat, emprunts dangereux et relevé que « *La politique de développement de Sciences Po n'a pu être mise en oeuvre qu'au prix d'une fuite en avant financière et d'une gestion peu scrupuleuse des deniers publics* ».

Lui-même avait un salaire fixe de 4 500 euros mensuels, mais avait mis en place un système de bonus variable qui le portait à 27 000 euros brut soit 23 000 – 24 000 euros net, ce qui en faisait un des fonctionnaire les mieux payés de France, ce savoureux bonus se faisant notamment sur l'augmentation des frais de scolarité qui avaient plus que doublé, pour passer de 4000 à 9000 euros l'année en licence, 13.000 euros en master.

Il y avait une fronde des professeurs, choqués par ces pratiques contraires à l'esprit du service public, à l'éthique de l'enseignement et de la recherche, et totalement déconnectées du monde universitaire auquel l'établissement prétend appartenir.

Après la rupture d'égalité républicaine par le mérite, il avait donc promu « la sanction » par l'argent des classes moyennes à son propre profit.

Pour prendre l'entière mesure de ses hautes valeurs éthiques et morales, celui-ci entretenait par ailleurs une relation homosexuelle avec Guillaume Pepy le directeur de la SNCF, bien qu'il ait également une épouse « légitime ».

Il représentait la quintessence de la gauche caviar donneuse de leçons mais qui adore se vautrer dans le luxe et la luxure, et qui pour compenser un dégoût de soi (qui peut se comprendre...) n'hésite pas à se rattraper par des mesures favorisant « la diversité », même si ce n'est pas « officiel » puisque ces mesures étaient hypocritement décrites en faveur des ZEP et de certains lycées difficiles.

Certes, on précise que les élèves choisis étaient « brillants », mais alors, qu'est ce qui les empêchait de se frotter, comme les autres aux concours républicains, au lieu d'avoir un « concours au rabais » ? Rien. Pourquoi alors les favoriser ?

Certains de mes amis ont raté l'examen d'entrée à Sciences po. Ils n'étaient pas « riches », loin de là, habitaient loin de Neuilly (à supposer que le fait d'habiter Neuilly suffise pour réussir des examens et dispense de travailler dur, ce qui n'est pas prouvé...) et ce n'est pas faute d'avoir travaillé. C'est simplement qu'il y avait meilleur qu'eux pour ce concours. C'est la vie. Par contre, il est totalement injuste de penser que des personnes moins méritantes qu'eux ont pu y accéder sur leur seul statut social, sans avoir eu à prouver qu'ils étaient meilleurs.

Je suis moi aussi issu de parents immigrés de pays musulmans (qu'ils ont dû quitter par pur racisme), j'ai grandi dans une banlieue dortoir (à Sarcelles), où la vie n'était pas si désagréable, bien au contraire, j'ai trop fait d'études (bac + 7), et je connais trop de monde qui a réussi à s'élever pour savoir que l'ascenseur républicain fonctionne lorsque l'on se donne la peine de travailler dur.

Mais pour « la diversité », ce n'est manifestement pas suffisant. Elle se présente toujours en « victime », ce qu'elle n'est pas, et réclame des privilèges que personne n'a, dès lors que les privilèges ont été abolis en France par l'assemblée constituante du 17 juin 1789.

C'est pourquoi ses relais gauchistes, nourris au caviar et à la haine de soi, se sont efforcés par électoralisme intéressé de récupérer ce principe de discrimination positive pourtant intrinsèquement raciste et qui n'est justifié, ni par l'histoire de France, ni par sa culture ou ses traditions. Ce n'est rien d'autre qu'un racisme d'Etat institutionnalisé.

Depuis trente ans, on prête aux Français, les pires défauts aux fins de les culpabiliser. C'est bien plus facile, et tellement pratique pour obtenir des passe-droits sans avoir à démontrer ses qualités. Comme le pouvoir, ou l'argent, on y prend goût très rapidement et l'on n'aime pas y renoncer.

Aujourd'hui que les Etats Unis remettent en cause ce principe, pensez-vous que la France va suivre, ou, étouffée par le politiquement correct, va t'il falloir attendre vingt ans pour que la question soit évoquée ?

Est-ce que d'ailleurs, ce principe est également susceptible de bénéficier aux personnes qui ne sont pas issues « de la diversité » ?

C'est là aussi un choix politique sur lequel tous ceux qui se présentent aux élections, doivent faire connaître clairement leurs positions.

On peut également s'interroger sur le fait de savoir si, dans le cas où les minorités deviennent majoritaires, elles auront autant d'égard pour les anciens « majoritaires », qui sont également les anciens « colons ». A voir la haine développée par celle-ci contre les anciens « colons », on peut légitimement en douter.

Stéphane HADDAD